

SUIVI DES MESURES SALARIALES : LA CFDT ATTEND TOUJOURS DES MESURES SIGNIFICATIVES

Par CFDT-Fonctions publiques

le 05 novembre 2019



Un groupe de travail s'est réuni le 5 novembre en présence du Secrétaire d'État Olivier Dussopt sur le suivi du rendez-vous salarial du mois de juillet.

Conformément à l'engagement pris le 2 juillet lors du rendez-vous salarial, Olivier Dussopt a présidé une réunion de bilan de la mise en œuvre des mesures annoncées. Il a chiffré l'ensemble de ces mesures à plus d'un milliard d'euros.

Il a répondu à un certain nombre des points soulevés :

- Sur les basses rémunérations, si le SMIC devait rattraper les premiers indices, ceux-ci seraient relevés.
- Sur le plan « pour un État plus fort en Seine-Saint-Denis », il reste un travail à faire pour cibler les agents qui pourront bénéficier de la prime annoncée par le Premier ministre.
- Sur le versant hospitalier, les mesures d'économies n'ont pas vocation à viser les personnels mais bien l'organisation des soins et le médicament. Même si les mesures ne suffisent pas encore à rattraper les retards.
- Sur les retraites, des mesures de compensation seront effectivement nécessaires et devront s'inscrire dans le cadre chronologique de la transition entre le système actuel et le futur système.

Pour mémoire, les mesures annoncées en juillet :

- Le déploiement d'une nouvelle phase du dispositif PPCR, à hauteur de 850M€ en 2020,
- La reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour 34000 agents (décret signé le 8 octobre 2019),
- La revalorisation des plafonds indemnitaires des assistants de services sociaux et des conseillers techniques de service social de la FPE et de la FPT (ceux de la FPH ne sont pas inclus dans le Rifseep),
- La revalorisation du remboursement des frais de repas des agents en formation ou en mission de 15,25€ à 17,50€. La mesure complète celle de l'année dernière sur les déplacements et les hébergements.
- Le projet de décret sur l'actualisation en 2020 de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG sera soumis à l'avis du CCFP du 14 novembre 2019.
- La circulaire revalorisant le CESU « garde d'enfants » de 5% et créant une nouvelle tranche d'aide a été signée le 29 octobre. Près de 40000 agents d'État vont intégrer le dispositif,
- Les travaux se poursuivent, notamment sur le forfait "mobilité durable" de 200 € ouvert dès 2020 en lien avec la loi LOM.

À télécharger :

- [Déclaration commune des organisations syndicales](#) (hormis FO)

- [Déclaration de la CFDT](#)